

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13/10/2022

PROCES-VERBAL

Nombre de membres :

En exercice : 65
Présents : 47
Votants : 51

Le 13 octobre 2022 à 18h30, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à Culoz, sous la présidence de Pauline GODET.

Date de convocation : 05 octobre 2022

Secrétaire de séance : M. Pascal DEMANGE

Présents :

Ambléon	BIONDA Annie	
Andert et Condon	MARTINAT Francine	
Arboys en Bugey	RIERA Michel Charles	
Artemare	MASSÉ Emmanuel	
Artemare	ROUX Isabelle	Pouvoir à Emmanuel MASSÉ
Arvière en Valromey	MEURIAU Annie	Suppléant Robert SERPOL
Belley	BERTHET Jean-Michel	
Belley	CLUZEL Annie	
Belley	DELPON Annie	
Belley	DESCHAMPS Marie-Hélène	
Belley	HEDON Jean-Yves	
Belley	LAHUERTA Dimitri	
Belley	PONCY Daniel	
Belley	ROUX Pierre	
Belley	SCHREIBER Sylvie	
Béon	LE CERF Céline	
Brégnier Cordon	VERGAIN Thierry	Pouvoir Jean Michel BERTHET
Brens	FRATI Francis	
Brens	LAGRANGE VAN GELE Nadine	
Ceyzérieu	KELLER Myriam	
Chazey Bons	FORT Bruno	
Cheignieu la Balme	BUET Marc	Suppléant REVERT Pascal
Colomieu	IMBERT Régis	
Cressin Rochefort	CHIFFE Frédéric	
Contrevoz	BALASTRIER Jean Daniel	
Conzieu	PEZANT Pascal	
Culoz	ANDRE-MASSE Franck	
Culoz	PETITE Anne-Laure	
Culoz	RAVIER Danielle	
Cuzieu	MARCHAND Stéphanie	
Flaxieu	BAL Serge	
Groslée Saint Benoit	KJAN Marie Odile	
Groslée Saint Benoit	SOUDAN Henri	
Haut Valromey	ANCIAN Bernard	Pouvoir à Serge BAL
Izieu	MARTIN BARBAZ Denis	Pouvoir à Pauline GODET
Lavours	CASANOVAS Chantal	

Magnieu
Marignieu
Massignieu de Rives
Parves et Nattages
Peyrieu
Pollieu
Prémeyzel
Rossillon
Ruffieu
Saint Germain les Paroisses
Saint Martin de Bavel
Valromey sur Séran
Valromey sur Séran
Virieu le Grand
Virignin

GUITTET Thierry
DEMANGE Pascal
VINETTE Didier
BIJOT Jean François
COCHONAT Pierre
BRUN Jean Philippe
ROPELE Jean-Pierre
~~BOUVIER Georges~~
BROUSSART Pierre
CASTIN Régis
VINCENT Xavier
BOLON André
GODET Pauline
VALLIN Yvette
BANDET Marcel

Suppléant COUILLOUD Jean Yves

Excusés

Armix
Belley
Belley
Culoz
Culoz

VUILLOUD Véronique
DEMENTHON Charlotte
RODRIGUEZ Philippe
FELCI Claude
GUILLAND Marc

Absents

Belley
Belley
Belley

Belley
Champagne en Valromey
La Burbanche
Murs et Gélignieux
Talissieu
Vongnes

BOUTTEMY Anaïs
CHEVAT Jacques
DA COSTA Angélica

GONDARD Olivier
JUILLET Claude
MARIÉ Patrick
VALLIN Pierre
DEGUISNE Sabrina
GUILLON Pascale

LE QUORUM EST ATTEINT

MOUVEMENT DE SALLE

Xavier VINCENT arrive à 18 h 50.

∞ ∞ ∞ ∞ ∞

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte-rendu de la séance du 08 septembre 2022.
- Information des vice-présidents sur le travail des commissions.

- 1. **Délibération :** Désignation d'un secrétaire de séance.
- 2. **Délibération :** Information sur les décisions prises entre le 1^{er} septembre et le 05 octobre 2022.
- 3. **Délibération :** Evolution des délégations de pouvoir de l'assemblée à la présidente et au bureau.
- 4. **Délibération :** Candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Territoires Région Montagne 4 saisons ».
- 5. **Délibération :** Vente de 4 mobil homes au profit de la commune de Virieu le Grand.
- 6. **Délibération :** Exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères sur les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux pour l'année 2023.
- 7. **Délibération :** Convention de partenariat avec le conseil départemental dans le cadre de Programme de Prévention des Déchets.
- 8. **Délibération :** Convention avec la Mission Locale Bugey Plaine de l'Ain.
- 9. **Délibération :** Régularisation suite à l'installation de conteneurs enterrés en centre-ville de Belley.
- 10. **Délibération :** Budget annexe GEMAPI - Transfert du solde de l'association syndicale du Seran.
- 11. **Délibération :** Clôture budget de la ZA en SAUVY.
- 12. **Délibération :** Décisions modificatives.
- 13. **Délibération :** Ajustement des subventions aux associations et organismes divers.
- 14. **Délibération :** Remboursement des frais de mandat pour la participation au congrès Amorce à Paris, du 19 au 21 octobre 2022.
- 15. **Délibération :** Recrutement d'un agent contractuel sur le poste de directeur financier et des marchés publics.
- 16. **Délibération :** Modification du tableau des emplois.

- Point d'information sur le centre aquatique.
-
- Information sur la cérémonie des vœux, le jeudi 5 janvier 2023 à 18h00.

∞ ∞ ∞ ∞ ∞

Pauline GODET ouvre la séance, remercie la commune de Culoz d'accueillir le conseil communautaire et la presse pour sa présence.

Pauline GODET présente à l'assemblée monsieur Baba Gueye qui rejoint la CCBS en tant que directeur des finances et des marchés publics.

Une vidéo sur le projet de territoire est projetée. Elle sera également présentée lors de la cérémonie des vœux de la CCBS qui se déroulera le 5 janvier 2023 à 18h00 à Culoz.

Pauline GODET informe l'assemblée que les membres du bureau exécutif participeront avec plaisir aux cérémonies des vœux organisées par les municipalités. Elle demande aux communes de faire remonter leurs dates si elles sont déjà connues.

∞ ∞ ∞ ∞ ∞

ORDRE DU JOUR :

- Information des vice-présidents sur le travail des commissions.

o Commission tourisme-patrimoine-culture-sports :

Régis CASTIN présente une synthèse sur les 3 projets suivants :

- Qualification du site de la cascade de Glandieu :

- o 5 objectifs de réhabilitation :
 - Rendre le site de la cascade accessible en toute sécurité à tous tout en protégeant les plans d'eau et rivière contre les éventuels effets néfastes de la présence de public.
 - Valoriser le site naturel et ses abords.
 - Valoriser le bâti en réhabilitant l'intégralité du site.
 - Améliorer l'accueil des visiteurs par la mise en place de services complémentaires (sanitaires / point d'eau, zones de détente...).
 - Animer le village en créant une halle événementielle ouverte et modulable
- o Enveloppe prévisionnelle : 950 000 €.
- o 6 candidatures déposées, 3 candidats admis à déposer une offre.
- o Fin des travaux prévisionnelle : 30 avril 2024.
- o Sens de la circulation avec un sens unique depuis cet été, problématique de vitesse à travailler en lien avec les communes, bonne utilisation des parkings créés.

- Qualification du lac de Virieu le Grand :

- o Orientations :
 - Augmentation de la capacité de stationnement et étude d'un projet « modes doux ».
 - Mise en place de nouveaux sanitaires.
 - Création d'un ponton de baignade.
 - Portiques limiteur de hauteurs.
 - Création de supports d'interprétation du site.
 - Etude pour la mise en place d'une terrasse pour l'activité de petite restauration.
- o Subvention accordée : 146 000 € pour une enveloppe prévisionnelle de travaux de 370 000 € HT.

- Projet de voie verte Cressin - Culoz :

- o Aménagement d'une voie verte de 8,5 km en rive droite du Rhône, en lieu et place de la voie CNR le long du canal.
- o Budget prévisionnel : 200 000 € part de la CCBS sur un montant de 1 000 000 €.

- Mise en service souhaité : fin 2024/printemps 2025.
- **Edition 2022 des journées du patrimoine :**
 - 40 activités proposées gratuitement sur le territoire.
 - 20 communes participantes.
 - 2000 visiteurs sur le week-end.

INTERVENTIONS :

Xavier VINCENT sollicite des informations sur la fermeture de l'aire de camping-cars au lac de Virieu le Grand.

Régis CASTIN répond qu'il n'y a pas d'aire de camping-cars en tant que telle sur le site, même si une cuve a été installée en 2018 pour récupérer les eaux sales des véhicules qui s'arrêtaient quand même. Cette cuve étant désormais percée, la décision a été prise d'interdire le site aux camping-cars et, en accord avec la commune de Virieu le Grand, des portiques vont être prochainement posés.

De plus la cuve a été sous dimensionnée par rapport à la fréquentation, ce qui engendre des frais importants pour la vider.

Xavier VINCENT estime qu'il faut solutionner ce problème de cuve pour permettre aux camping-cars de revenir sur ce site, surtout après la fermeture du camping. Régis CASTIN estime pour sa part qu'il est nécessaire de qualifier aujourd'hui les sites de camping-cars, comme à Virignin ou à Brégnier-Cordon, pour un accueil de qualité. Ce n'est pas la solution retenue pour l'instant. Il faut également prendre en considération l'assainissement à réaliser sur ce site qui ne peut être que collectif. Il faut réfléchir au devenir de ce site.

Xavier VINCENT souhaite connaître la suite donnée aux engagements pris en 2014 de rétrocéder le site à la commune à la fin du contentieux. Régis CASTIN répond ne pas avoir connaissance de cela.

Robert SERPOL indique avoir échangé avec Camping-car Park qui pourrait étudier une solution concernant l'accueil d'une vingtaine de camping-cars avec une ou deux cuves pour récupérer les eaux sales.

Régis CASTIN répond qu'il a également rencontré Camping-car Park, mais qu'il n'a pas la même réponse. L'entreprise ne semblait pas prête à des investissements importants pour gérer l'assainissement.

Concernant le devenir du site du lac de Virieu le Grand, Pauline GODET considère qu'il faut répondre aux besoins des habitants et offrir un lieu de baignade plus accueillant qu'aujourd'hui, avec un accueil et des sanitaires de qualité, une terrasse ombragée pour la restauration, un ponton ou des jeux pour enfants. Les services travaillent sur ces aménagements pour l'été prochain. Avec l'arrêt du centre aquatique, il est important de qualifier les lieux de baignades comme Virieu le Grand ou Brégnier-Cordon.

Concernant le devenir de l'ancien camping, il faut mener une réflexion à plus long terme pour définir quel type d'équipement réaliser sur ce site. La commission, en concertation avec la commune, doit travailler sur le sujet au regard de nos capacités techniques et financières. La question de l'assainissement est cruciale avec une fréquentation estivale très importante concentrée sur 3 mois. Il n'y a pas de réponse à court terme, la réflexion doit être menée.

Pour Pauline GODET, ce site est intercommunal et a vocation à le rester. Il ne bénéficie pas qu'aux habitants de Virieu le Grand et participe au rayonnement du territoire. De plus, au vu des investissements à réaliser, ils ne pourront pas être supportés par la commune seule. Le sujet de rendre le lac à la commune n'est pas d'actualité, ce ne serait de l'intérêt de personne, ni de la commune ni des habitants.

Xavier VINCENT demande que le nécessaire soit fait pour accueillir de nouveau des camping-cars sur le site. Régis CASTIN répond que cette solution n'est pas totalement écartée comme l'atteste les récentes rencontres avec Camping-car Park. Il rappelle cependant que rien n'a été fait sur le lac de Virieu le Grand pendant 6 ans au niveau tourisme et que, aujourd'hui, 400 000 € d'investissement sont fléchés sur le site pour son aménagement. Le volet assainissement va être étudié et des propositions seront faites à l'assemblée.

Sur ce sujet comme sur beaucoup d'autres, Pauline GODET souhaite que tout le monde regarde l'avenir et pas le passé. Des financements extérieurs seront disponibles pour mettre en valeur ce site remarquable, il faut avancer.

Dimitri LAHUERTA rappelle l'urgence de la sécurisation du pont des Ecassaz. Compte tenu du trafic sur cette voie, il est nécessaire d'agir rapidement car c'est une réelle source d'inquiétude. Régis CASTIN répond que ce dossier va être abordé dans le cadre de l'étude des flux routiers. Pauline GODET informe l'assemblée qu'une réunion de travail est prévue la semaine prochaine avec le conseil départemental. Un retour pourra donc être fait lors de la séance de novembre, mais ce sera à la CCBS de sécuriser cette zone pour les vélos, soit par la création d'une nouvelle voie cyclable sur emprise de la CNR soit par un encorbellement du pont.

○ Commission TRIMAX :

Michel Charles RIERA fait un point d'avancement sur l'extension des consignes de tri au 1^{er} janvier 2023, et les biodéchets fermentescibles à traiter au 1^{er} janvier 2024. Il fait ensuite un retour sur le succès de la collecte de l'amiante et présente le 2^{ème} lavage de l'ensemble des CSE.

INTERVENTION :

Si beaucoup de choses ont été faites pour améliorer le service sur Belley, Dimitri LAHUERTA déplore néanmoins encore des incivilités chroniques au pied de certains CSE. Il demande que ce sujet soit poussé, peut-être avec des caméras, pour sanctionner les personnes qui ne font pas d'efforts. Le sujet n'est pas simple mais il faut trouver des solutions.

○ Groupe de travail transfert des compétences eau et assainissement :

Pierre COCHONAT rappelle à l'assemblée que la conférence des maires du 18 octobre prochain sera consacrée uniquement à cette thématique.

Il présente ensuite les principaux changements à intervenir au 1^{er} janvier 2023 :

- Prise en charge de la facturation / Gestion clientèle par CCBS (sauf DSP).
- Signature des conventions de mise à disposition avec les communes.
- Application du tarif plancher à 1€ HT (pour une facture type 120 m3).
- Prise en charge budgétaire des services EAU et ASS par la CCBS.

Il rappelle aux communes qui ne l'ont pas encore fait de transmettre rapidement les données budgétaires et administratives, les inventaires, et les délibérations nécessaires.

Le dernier groupe de travail (qui sera remplacé par le conseil d'exploitation de la régie) aura lieu le 15 novembre prochain. Il remercie les élus pour leur participation assidue.

Il remercie également Yannick LEMASQUERIER et l'ensemble des services pour leur travail. Les services sont désormais installés à la Pélissière, les agents seront au nombre de 19 au 1^{er} janvier 2023.

De nombreuses délibérations seront proposées sur le transfert lors des conseils de novembre et décembre.

Avant de débiter l'ordre du jour, Pauline GODET remercie Philippe ESTIEU, qui participe à son dernier conseil avant de rejoindre une nouvelle affectation, pour tout le travail qu'il a fourni notamment sur le projet de territoire.

Pauline GODET informe ensuite l'assemblée que la délibération n°5 sur la vente des mobil-homes est reportée à la demande de madame le maire de Virieu le Grand, le volet urbanisme de ce dossier étant encore en suspens.

Elle précise que l'état des mobil-homes va se dégrader avec l'hiver et que leur retrait n'en sera que plus difficile.

- Approbation du procès-verbal de la séance du 8 septembre 2022

➤ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte, A L'UNANIMITÉ, le compte-rendu de la séance du 8 septembre 2022.

1. Délibération : Désignation du secrétaire de séance

Pauline GODET demande au conseil communautaire de nommer un secrétaire de séance qui assurera le compte-rendu des débats.

- **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire désigne Pascal DEMANGE, A L'UNANIMITE, comme secrétaire de séance.**

2. Délibération : Informations sur les décisions prises

Par sa délibération n° 2020-96 en date du 17 septembre 2020, le conseil communautaire a délégué un certain nombre de pouvoirs à la présidente et au bureau exécutif.

Pauline GODET rend compte des décisions suivantes prises entre le 1er septembre et le 05 octobre 2022.

- Bureau exécutif :

Date	Objet	Observations	Décision formalisée
19 septembre	Modification de la convention pour la desserte de l'accueil de jour en TAD entre la CCBS, le transporteur AIT mobilité et l'accueil de jour Bon Repos de Belley	La prise en charge par le TAD des personnes accueillies par l'établissement ne sera plus systématique compte tenu des demandes en augmentation.	2022-265
	Destruction du bac à traile Bourgey	L'état de conservation ne permet plus de l'exposer. DRAC informée de la procédure.	2022-266
	Rupture anticipée de la convention d'occupation temporaire d'une partie du domaine public du lac de Virieu le Grand avec M. Hozler	Avis défavorable à la demande.	2022-267
	Modification du projet de travaux « réfection de la piste pastorale de la grillette »	Abandon du projet au profit de la réhabilitation de la piste pastorale au lieu-dit la Tour.	2022-268
	Avis sur le projet d'aire de mise en valeur de l'architecture t du patrimoine de la commune de Clermont au titre de la compatibilité avec le SCOT Bugey	Avis favorable	2022-269
	Avis sur le projet de modification simplifiée du PLU de la commune de Haut Valromey	Avis favorable	2022-270
	Avis sur le projet de modification simplifiée du PLU de la commune de Belley	Avis favorable	2022-271
	Avis sur le projet de modification simplifiée du PLU de la commune de Brens	Avis défavorable	2022-272

- Marchés publics, accords-cadres et avenants :

Marché / avenant	Date de signature	Objet	Attributaire	Montant HT	Décision
Marché 2022-00000000 14-00	16/09	Travaux de création de Goyas (mares pour abreuvement du bétail/biodiversité liée)	Groupeement YM Entreprise / Sublet / Tchassagne 01110 HAUTEVILLE LOMPNES	122 049,84 €	2022-273
Déclaration sans suite	19/09	Déclaration sans suite d'une consultation pour des travaux de réhabilitation du Laval à Arvière en Valromey			2022-282
Déclaration sans suite	19/09	Déclaration sans suite d'une consultation pour la mission CSPS pour les travaux de réhabilitation du Laval à Arvière en Valromey			2022-283
Marché 2021-00000000 04-00	22/09	Avenant n° 1 au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour l'élaboration du projet de territoire Bugey Sud	NEW DEAL 38000 Grenoble	1 425,00 €	2022-284

Marché 2022-06	28/09	Maitrise d'œuvre pour la réhabilitation de la marbrerie et aménagements des abords de la cascade de Glandieu	Choix des 3 candidats admis à présenter une offre		2022-285
Marché 2022- 00000000 015-00	30/09	Acquisition et mise en place de 3 conteneurs maritimes type recyclerie	G. GILLARD SAS 77590 BOIS LE ROI	48 330.00 €	2022-300

- Décisions de la présidente :

Date	Objet	Montant TTC	Entreprise	Décision formalisée
Pôle Environnement et Technique				
14/09	Elagage lamier sur la commune de Ceyzérieu	3 024.00 €	Jacky Montabone 01350 Ceyzérieu	2022-264
14/09	Achat composteurs individuels et collectifs en bois	7 886,46 €	Quadria Environnement 33127 Saint Jean d'Ilac	2022-274
14/09	Entretien annuel des groupes hydrauliques au quai de transfert	2 182,56 €	Legras Industries 51206 Epernay Cedex	2022-275
14/09	Confection de cartes sur l'extension des consignes de tri	7584,50 €	Gonnet Imprimeur 01300 Belley	2022-277
14/09	Vidéo projet de territoire	4 996,50 €	Résonance publique 69001 Lyon	2022-278
14/09	Travaux sur goyas	4 293,05 €	Société Tchassagne 01160 St Martin du Mont	2022-280
29/09	Mise en place de stations hydrométriques et piézométriques	4 320.00 €	Société Hydroservices 67350 Val de Moder	2022-286
29/09	Mise en place de stations hydrométriques et piézométriques	5 391,60 €	Société Hydroservices 67350 Val de Moder	2022-287
29/09	Mise en place de stations hydrométriques et piézométriques	28 260.00 €	Société Hydroservices 67350 Val de Moder	2022-288
29/09	Mise en place de stations hydrométriques et piézométriques	4 000.00 €	Société Hydroservices 67350 Val de Moder	2022-289
29/09	Renouvellement du support et maintenance de Global Mapper	1 044.00 €	Société Alain Olivier Géomatique - 73300 Albiez le Jeune	2022-290
29/09	Aménagement de sécurité ViaRhona au port de Massignieu de Rives - espaces à végétalisés	1 356,49 €	Gamm Vert 01300 Belley	2022-291
30/09	Elagage sur la commune de Pollieu	1 915,20 €	Jacky Montabone 01350 Ceyzérieu	2022-296
30/09	Elagage sur la commune de Marignieu	1 440,00 €	YM Entreprise (01110 Hauteville	2022-297
30/09	Mise en conformité électrique de la piscine	2 116,75 €	ATME Deschamps 01300 Belley	2022-299
Finances				
01/09	Admission en non-valeur sur les budgets annexes SPANC et gestion des déchets	3 121.89 €		2022-261
01/09	Régie piscine augmentation du fonds de caisse	200 €		2022-262
Tourisme				
29/09	Mise en place de trois portiques en bois au lac de Virieu le Grand	8 250,00 €	RS Paysage 73170 Yenne	2022-292
29/09	Mise en place d'un portique en bois au port de Virignin	3 480,00 €	RS Paysage 73170 Yenne	2022-293
29/09	Déplacement de candélabres sur le site du port de Virignin	8 102,10 €	Citeos 01300 Contrevoz	2022-294

26/09	Démontage des pontons du lac de Virieu le Grand	17 700,00 €	François Perrin SAS 38510 Morestel	2022-295
Communication				
14/09	Formation Adobe (vidéo - création numérique)	5 364,00 €	SAS LEXOM 07000 Privas	2022-279
14/09	Module complémentaire pour un film	1 074,00 €	Société Yocot 73240 St Genix les Villages)	2022-281
30/09	Impression du 6 ^{ème} numéro du magazine Tout Bugey Sud	4 794,00 €	Gonnet Imprimeur 01300 Belley	2022-298
03/10	Distribution du 6 ^{ème} numéro du magazine Tout Bugey Sud	4 591.81 €	La Poste Solutions Business (69356 Lyon Cedex 08	2022-302
Marchés publics				
14/09	Achat d'unités de publication pour les marchés publics à venir	3 240,00 €	DILA Journal Officiel (75727 Paris)	2022-276

➤ **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire prend acte, A L'UNANIMITE, des décisions présentées.**

3. Délibération : Evolution des délégations de pouvoir de l'assemblée à la présidente et au bureau

✓ **Axe 3 du projet de territoire : organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en œuvre du projet commun.**

Pauline GODET rappelle que, par sa délibération n°2020-96 en date du 17 septembre 2020, en application de l'article L. 5211-10 du CGCT, le conseil communautaire a consenti les délégations suivantes :

Domaine	Présidente	Bureau
Finances	Décider d'une admission en non-valeur.	Autoriser les demandes de subventions et de participations auprès de l'Etat, de collectivités territoriales ou d'organismes divers pour le financement en section de fonctionnement ou d'investissement de projets communautaires, et approuver les plans de financement correspondant en conformité avec les autorisations budgétaires.
	Décider de la création des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services, ainsi que la fixation des taux de l'indemnité de responsabilité des régisseurs dans la limite des taux maximum en vigueur prévus par arrêté ministériel.	Décider de l'adhésion de la CCBS à tous organismes (hors établissements publics) présentant un intérêt pour la Communauté.
	Accepter des dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.	Décider de la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget dans la limite de 800 000,00 € et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change ainsi que la prise des décisions mentionnées au « III » de l'article L. 1618-2 (qui concernent les lignes de trésorerie) et au « a » de l'article L. 2221-5-1 du Code général des collectivités territoriales, sous réserve des dispositions du « c » de ce même article et de passer à cet effet les actes nécessaires.
Assurances	Décider de la passation des contrats d'assurance et l'acceptation des indemnités de sinistre y afférentes.	

Marchés publics	Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement, l'abandon ou la réduction de pénalités, et le cas échéant, la résiliation des marchés publics, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.	
Ressources humaines		Modifier et supprimer des postes d'agents permanents prévues au budget communautaire, ainsi que les mises à jour correspondantes du tableau des effectifs.
Urbanisme		Donner un avis sur les procédures d'élaboration et/ou de mises à jour des documents d'urbanisme communaux des communes membres.
		Donner un avis sur les opérations foncières ou d'aménagement soumises à compatibilité avec le SCOT (articles L. 142-1-7 et R. 142-1 du code de l'urbanisme).
		Donner un avis sur les procédures d'élaboration et/ou de mises à jour des documents d'urbanisme limitrophes du territoire (SCOT, PLUi etc. voisins)
		Approuver et signer les dossiers de demande d'autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation ou à la modification d'un bâtiment, d'une infrastructure ou d'un aménagement communautaire.
Foncier Propriétés communautaires	Décider des permissions de voirie.	Décider la passation des baux, la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.
Juridique	Prendre toute décision pour le règlement amiable des conflits et l'approbation des protocoles transactionnels, dont l'incidence financière pour la Communauté n'excède pas 20 000 € toutes charges incluses, hors frais d'avocats	Approuver, modifier et abroger les règlements intérieurs des services publics communautaires, à l'exception du règlement intérieur du conseil communautaire.
	Décider du choix des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.	Décider de la délivrance de mandats spéciaux pour les élus.
	Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.	Signer toutes conventions (et de leurs avenants) engageant la CCBS, dont l'objet est en lien avec ses statuts, sans échange financier ou ayant un échange financier dans la limite de 25 000 euros toutes taxes comprises.
	Agir ou défendre en justice, au nom de la Communauté, devant toutes les juridictions.	

Pour rappel, il n'y avait pas de délégation au bureau lors de la mandature précédente.

Deux ans après l'adoption de cette délibération, une évaluation du fonctionnement du conseil communautaire, du bureau décisionnel, et des services de la collectivité a été menée dans l'objectif de fluidifier encore le fonctionnement administratif de la CCBS et l'organisation des assemblées pour permettre aux élus de se consacrer aux débats sur les sujets véritablement impactant.

Dans ce cadre il est proposé au conseil communautaire de modifier les délégations consenties comme suit (en rouge, figurent les mentions ajoutées) dans 3 domaines, le reste des délégations restant inchangé :

Domaine	Présidente	Bureau
Finances	Décider de la création, de la modification ou de la suppression des régies comptables	Fixer les tarifs des droits prévus au profit de la CCBS qui n'ont pas un caractère fiscal.

	nécessaires au fonctionnement des services, ainsi que la fixation des taux de l'indemnité de responsabilité des régisseurs dans la limite des taux maximum en vigueur prévus par arrêté ministériel.	
Foncier Propriétés communautaires		Décider des cessions de biens immobiliers, à l'amiable ou par expropriation, de la CCBS dont la valeur est inférieure à 5 000 € HT
Juridique	Signer toutes conventions (et de leurs avenants) engageant la CCBS, dont l'objet est en lien avec ses statuts, sans échange financier ou ayant un échange financier dans la limite de 5 000 € TTC.	Signer toutes conventions (et de leurs avenants) engageant la CCBS, dont l'objet est en lien avec ses statuts, ayant un échange financier compris entre 5 001 € TTC et 25 000 € TTC.

- Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, A L'UNANIMITE, valide les modifications des délégations comme présentées ci-dessus.

4. Délibération : Candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Territoires Région Montagne 4 saisons ».

- ✓ Axe 1 du projet de territoire : redynamiser le territoire et à renforcer son attractivité résidentielle, économique et touristique.

Régis CASTIN rappelle que la CCBS est partie prenante de la stratégie «Montagne de l'Ain 2022/2026» approuvée par le conseil départemental de l'Ain qui vise à accompagner la mutation de l'offre touristique vers une logique de conversion 4 saisons, durable et éco-responsable.

Aujourd'hui, la région Auvergne-Rhône-Alpes lance un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Territoires Région Montagne 4 saisons ».

En accompagnant une trentaine de territoires, la région entend constituer un réseau de destinations avec une offre lisible et accessible, soutenir les projets d'investissements publics et privés et faire bénéficier aux territoires de ses services et outils.

Le département de l'Ain souhaite se porter candidat à l'AMI « Territoires Région Montagne 4 Saisons », au nom des intercommunalités suivantes :

- Haut-Bugey agglomération.
- Pays de Gex agglomération.
- CCBS.
- Communauté de communes Pays Bellegardien.
- Communauté de communes Usse et Rhône.

Le département de l'Ain s'engage notamment à :

- Mettre en œuvre la stratégie proposée.
- Participer à l'animation régionale et aux démarches initiées par Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme.
- Mettre en place des moyens humains dédiés.
- Réunir un comité de pilotage par an.
- Mettre en place un management de destination incluant les acteurs privés afin de suivre la démarche sur le territoire.

Le département de l'Ain sera accompagné par Aintourisme, tout au long du projet.

Les intercommunalités signataires de la convention s'engageraient, quant à elles, à :

- Maintenir l'activité touristique pour laquelle l'aide a été attribuée pendant un délai minimum de trois ans,
- Répondre aux enquêtes réalisées par Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme.

Cet AMI concerne des projets d'ingénierie et d'investissement avec des modalités d'accompagnement financier pouvant aller jusqu'à 50% maximum (dans la limite de 80% d'aides publiques en co-financement).

- Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, A L'UNANIMITE, autorise le partenariat dans le cadre de l'AMI territoire région montagne 4 saisons.

5. Délibération : Exonération de la TEOM sur les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux

✓ Axe 2 du projet de territoire : préserver les ressources, le capital environnemental et la qualité de vie du territoire.

✓

Conformément au Code général des impôts, Michel Charles RIERA présente les deux types d'exonérations de la TEOM :

- Les exonérations de plein droit.
- Les exonérations facultatives.

Sont exonérés de manière facultative, sur délibération avant le 15 octobre pour être applicable l'année suivante, les locaux à usage industriel ou commercial qui n'utilisent pas le service de collecte.

Depuis la mise en place des Conteneurs Semi-Enterrés en libre accès, les entreprises ne sont plus exonérées systématiquement de la TEOM. Elles doivent désormais faire une demande d'exonération annuellement, et justifier d'un service de collecte privé pour y prétendre.

Le montant de cette opération s'élève à environ 22 377 €.

Lors de sa réunion du 7 septembre 2022, la commission Gestion et Valorisation des Déchets a décidé d'exonérer les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux suivants :

PROPRIETAIRE EXONERE	ENTREPRISE	COMMUNE
<i>Camping municipal du Vaugrais</i>		Artemare
<i>Camping de La Bruyère</i>		Brégnyer-Cordon
<i>Camping municipal de Champagne</i>		Champagne en Valromey
<i>Camping Le Colombier</i>		Culoz
<i>Camping du Lac du Lit du Roi</i>		Massignieu de Rives
<i>Camping L'île de la Comtesse</i>		Murs et Gélignieux
<i>Camping municipal de Songieu</i>		Songieu
<i>Camping du Lac de Virieu</i>		Virieu le Grand
SAS UGIVIS	UGIVIS	Belley
SCI LES ESTABLES	FONTAINE TP	Belley
SCI MARDERAT	COLLOT Piscine	Belley
CHEVALLIER Bernard	B2X	Belley
CONDAT	David CONDAT	Belley
CHASSARD Nicolas	Nicolas Charpente	Belley
SC COMIDEL	Local vacant	Belley
SCI BERICEY	SARL SBL BUGISTE	Belley
CCBS	COLORPAST	Belley
GAGNIOUD Automobiles	Garage PEUGEOT	Belley
SCI VALFRAN	INOX BOUTS FILETES (IBF)	Belley
FROMAGERIE GUILLOTEAU	FROMAGERIE GUILLOTEAU	Belley
SCI FONCIERES CHABRIERES	Intermarché Béon	Béon
SCI MARTY	Atelier mécanique du Bugey (AMB)	Chazey-Bons
SCI de l'Abbaye	Ets BOUVIER	Chazey-Bons
SAS CHAZEY MEUBLES	ATLAS	Chazey-Bons
SCI LAB	BUDILLON Christian (MCB)	Chazey-Bons
SCI ELODEVA	SARL NOMBRET	Groslée-Saint-Benoît
SCI STANNIS	SARL NOMBRET	Groslée-Saint-Benoît

➤ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, A L'UNANIMITE, valide la liste ci-dessus des locaux à usage industriel et les locaux commerciaux exonérés de la TEOM.

6. Délibération : Convention de partenariat avec le conseil départemental de l'Ain dans le cadre du Programme de prévention des déchets pour l'année 2022

- ✓ **Axe 2 du projet de territoire : préserver les ressources, le capital environnemental et la qualité de vie du territoire.**

✓ Dans le cadre du projet « territoire zéro déchets, zéro gaspi », Michel Charles RIERA propose au conseil communautaire d'autoriser la signature d'une convention de partenariat avec le conseil départemental de l'Ain et de solliciter son aide financière pour le plan de prévention des déchets de la CCBS pour l'année 2022. L'aide du département se monte à 10 000 €.

Les actions suivantes, d'un montant total de 128 700 € TTC, sont programmées pour réduire la production des déchets, mais aussi pour contribuer au développement durable de notre territoire :

1. Animation d'un site internet TRIMAX dédié à la gestion des déchets :	500 €
2. Achat de matériel pour le nettoyage de printemps des communes :	4 000 €
3. Achat de matériel pour la prévention sur les déchets auprès des scolaires :	1 500 €
4. Broyage des végétaux à domicile :	3 500 €
5. Achat de matériel de compostage :	7 000 €
6. Formation de référents au compostage collectif :	500 €
7. Valorisation du polystyrène des particuliers :	3 000 €
8. Animation couches lavables pour les particuliers :	1 500 €
9. Achat de conteneurs maritimes pour le stockage de réemplois en déchetteries :	57 000 €
10. Dématérialisation des convocations et comptes-rendus des commissions :	100 €
11. Dématérialisation des convocations et des comptes-rendus des conseils communautaires de la CCBS :	100 €
12. Collecte des papiers de bureau :	10 000 €
13. Achat de conteneurs mobiles pour les manifestations :	10 000 €
14. Collecte des déchets amiantés des ménages :	30 000 €

- **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise, A l'UNANIMITE, la signature d'une convention de partenariat et la sollicitation de subvention auprès du département dans le cadre du plan de prévention des déchets 2022.**

7. Délibération : Convention avec la Mission locale Bugey Plaine de l'Ain

- ✓ **Axe 3 du projet de territoire : organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en œuvre du projet commun.**

Francine MARTINAT rappelle que la Mission Locale Bugey Plaine de l'Ain est une association type loi 1901, en charge de l'insertion professionnelle et sociale des jeunes de 16 à 25 ans.

Sa mission est d'accueillir et d'accompagner l'insertion sociale et professionnelle les jeunes du territoire, sortis du système scolaire dans les thématiques suivantes : emploi, formation, orientation, santé, vie quotidienne, transport, logement, justice, et relation avec les entreprises.

La CCBS, dans le cadre de sa compétence statutaire et les actions sociales d'intérêt communautaire, s'est substituée aux communes pour subventionner la Mission Locale.

Elle propose au conseil communautaire d'autoriser la signature d'une convention partenariale d'une durée de 3 ans avec la Mission Locale Jeune Bugey Plaine de l'Ain fixant notamment le financement de la CCBS à hauteur de 1,20 € /habitant, soit 40 707 € (33 923 habitants, INSEE 2018), au titre de l'année 2022.

Pour mémoire, la participation de la CCBS était de 1 € par habitant, soit 33 923 €, au titre de l'année 2021.

Francine MARTINAT précise que la liste des communes concernées par les interventions de la mission locale, ainsi que le profil des personnes accompagnées seront annexés au procès-verbal.

INTERVENTIONS

Marie Hélène DESCHAMPS demande des précisions sur l'action spécifique de la Mission locale sur le quartier prioritaire de la ville de Belley.

Francine MARTINAT répond que les données spécifiques disponibles seront annexées au procès-verbal de séance.

- **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire par 49 VOIX POUR et 2 ABSTENTIONS (Frédéric CHIFFE et Dimitri LAHUERTA), autorise la signature d'une convention partenariale avec la Mission locale jeunes Bugey Plain de l'Ain.**

8. Délibération : Régularisation suite à l'installation de conteneurs semi enterrés en centre-ville de Belley

- ✓ Axe 2 du projet de territoire : préserver les ressources, le capital environnemental et la qualité de vie du territoire.
- ✓ Axe 3 du projet de territoire : organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en œuvre du projet commun.

Pierre ROUX rappelle que, par sa délibération n°D-2019-221 du 19 décembre 2019, le conseil communautaire a autorisé le versement d'un fond de concours par la Ville de Belley, d'un montant de 35 387.43 € HT, correspondant à la fourniture de 15 conteneurs enterrés en centre-ville. Ce montant correspond à la différence de coût entre les conteneurs semi-enterrés et les conteneurs enterrés.

Il s'avère que le mécanisme de fonds de concours est inadapté car la ville de Belley n'est pas propriétaire de ces installations relevant d'une compétence obligatoire de la CCBS.

Afin de solder ce dossier, il propose au conseil communautaire d'autoriser le versement d'une subvention d'équipement, d'un montant de 35 387.43 €, de la ville de Belley à la CCBS. Cette solution a été validée par les services de la DGFIP.

INTERVENTIONS :

Xavier VINCENT demande si les CSE installés en 2021 sont concernés par cette délibération.

Pauline GODET répond que les services vont vérifier ce point.

Dimitri LAHUERTA précise que le mécanisme sera identique et que la ville de Belley participera également financièrement.

- **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire valide, A L'UNANIMITE, le versement d'une subvention d'équipement de la ville de Belley pour solder l'affaire citer en objet.**

9. Délibération : Budget annexe GEMAPI : transfert du solde du budget de l'association syndicale d'endiguement du Séran

- ✓ Axe 2 du projet de territoire : préserver les ressources, le capital environnemental et la qualité de vie du territoire.
- ✓ Axe 3 du projet de territoire : organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en œuvre du projet commun.

Considérant le projet de dissolution de l'association syndicale d'endiguement du Séran, celle-ci n'ayant plus de vie active depuis de nombreuses années, Pierre ROUX propose au conseil communautaire d'accepter l'excédent de fonctionnement de cette association, soit 35.63 €.

- **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire accepte, A L'UNANIMITE, l'excédent de fonctionnement de l'association syndicale d'endiguement du Séran.**

10. Délibération : Clôture du budget annexe ZA en Sauvvy

Pierre ROUX rappelle que le budget annexe ZA en Sauvvy a été créé pour l'aménagement d'une zone d'activité à Virieu-le-Grand.

Considérant que les dernières ventes de terrains disponibles ont été réalisées au cours de l'exercice 2022, et que l'aménagement de la zone est à présent terminé, il propose au conseil communautaire de valider la procédure de clôture des comptes de bilan et de résultats du budget annexe ZA en Sauvvy au 31 décembre 2022.

- **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, A L'UNANIMITE, valide la clôture du budget ZA en Sauvy.**

11. Délibération : Décisions modificatives.

- ✓ **Axe 1 du projet de territoire : redynamiser le territoire et à renforcer son attractivité résidentielle, économique et touristique.**
- ✓ **Axe 2 du projet de territoire : préserver les ressources, le capital environnemental et la qualité de vie du territoire.**
- ✓ **Axe 3 du projet de territoire : organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en œuvre du projet commun.**

Il est nécessaire d'ajuster certaines inscriptions budgétaires 2022. Pierre ROUX propose donc au conseil communautaire d'adopter :

- **Une décision modificative n°1 pour le budget principal :**

- Section de fonctionnement

- Diminution en dépenses du chapitre 014, participation au FPIC (-15 784 €), pour financer l'ajout des crédits nouveaux au chapitre 65 avec le réajustement des subventions (+3 713 €), et l'augmentation des dépenses imprévues de 12 092.36 €.
 - Augmentation du chapitre 75 : reversement du budget annexe ZA en Sauvy de 21.36 €, opération de régularisation pour la clôture de ce budget.

- Section d'investissement

L'opération de travaux d'amélioration pastorale nécessite un rééquilibrage des crédits budgétaires, sur la partie financée par la CCBS et la partie financée sous convention de mandat :

- Réduction des crédits au chapitre 23, et transfert au chapitre 21 pour les travaux (16 164 €) partie CCBS.
 - Ajout des crédits nouveaux au chapitre 458 pour financer les travaux sous convention de mandat, en dépenses et en recettes + 6 000 €.

- **Une décision modificative n°1 pour le budget annexe GEMAPI :**

- Section de fonctionnement

- Intégration de l'excédent de reversement de l'association syndicale d'endiguement du Sérans de 35.63 € et réduction du déficit d'exploitation du chapitre 002.

- Section d'investissement

- Transfert des chapitres 13, 20 et 21 au chapitre 458 pour régulariser une opération sous mandat relative au rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau,

- **Une décision modificative n°1 pour le budget annexe ZA en Sauvy :**

- Section de fonctionnement

Suite à la dernière vente des terrains sur cette ZA, le réajustement du produit des ventes de 21.36 € permet d'augmenter le reversement de l'excédent au budget principal.

La clôture de ce budget annexe au 31.12.2022 induit de passer des opérations de mise à zéro des stocks et de reversement au budget principal :

- En section de fonctionnement pour le reversement de l'excédent au budget principal.
 - En section d'investissement pour le remboursement de l'avance du budget principal.

- **Une décision modificative n°1 pour le budget annexe Maisons médicales :**

- Section de fonctionnement

- Ajout des crédits en dépenses et en recettes au chapitre 042 pour commencer les amortissements des biens (36 891 €) et des subventions (23 300 €) de la maison médicale de Culoz sur une durée de 25 ans.

- Section d'investissement

- Même opération au chapitre 040 : contrepartie des amortissements réalisés de la section de fonctionnement.
 - Ces opérations nécessitent un rééquilibrage du virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (13 591 €).

- **Une décision modificative n° 1 pour le budget annexe ADS :**
 - Section de fonctionnement
 - Ajout des crédits au chapitre 011 pour financer les prestations d’instruction des certificats d’urbanisme à hauteur 80 unités par mois pendant 6 mois (14 000 €).
 - Le chapitre 042 est augmenté pour des écritures d’amortissement de biens (300 €).
 - Les crédits disponibles au chapitre 65 permettent de financer ces nouvelles charges.
 - Section d’investissement
 - Même opération au chapitre 040 : contreparties des amortissements réalisés de la section de fonctionnement.
 - **Une décision modificative n° 1 pour le budget annexe Camping du site du lac :**
 - Section de fonctionnement
 - Ajout des crédits au chapitre 012 pour rembourser au budget principal les charges de personnel de surveillance de baignade pour la saison 2022 (+ 2 500 €).
 - Le chapitre 65 est augmenté pour la constatation d’admission en non-valeur pour des produits irrécouvrables (+ 2 000 €),
 - Les crédits disponibles au chapitre 011 permettent ces nouvelles charges.
 - Section d’investissement
 - Transfert du chapitre 20 au chapitre 041 en recette : régularisation d’inscription budgétaire pour effectuer des opérations d’ordres (sortie actif vente de mobil-homes).
- **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, A L’UNANIMITE, valide les décisions modificatives telles que présentées ci-dessus.**

12. Délibération : Ajustement des subventions aux associations et organismes divers

- ✓ **Axe 1 du projet de territoire : redynamiser le territoire et à renforcer son attractivité résidentielle, économique et touristique.**
- ✓ **Axe 2 du projet de territoire : préserver les ressources, le capital environnemental et la qualité de vie du territoire.**
- ✓ **Axe 3 du projet de territoire : organiser et coordonner l’action publique au service de la mise en œuvre du projet commun.**

Pierre ROUX rappelle que, par sa délibération n°D-2021-44 en date du 14 avril 2022, le conseil communautaire a approuvé le versement des subventions aux associations et organismes divers au titre de l’exercice 2022.

Il propose au conseil communautaire de délibérer pour mettre à jour le tableau des subventions octroyées et prendre en compte :

- Les décisions prises par l’assemblée lors de la séance du 23 juin 2022 :
 - Délibération n°D-2022-63 relative à la répartition des subventions pour la politique de la ville :

▪ AFI/ ECRIT 01 :	1 300 €
▪ ATELEC :	1 000 €
▪ Le Mur LMS :	1 000 €
▪ La Fédération des centres sociaux de l’Ain :	500 €
▪ L’ADSEA :	3 000 €
- Les décisions prises par l’assemblée lors de la séance du 8 septembre dernier :
 - Délibération n°D-2022-80 relative à l’attribution d’une subvention de 900 € à l’association sportive du lycée du Bugey.
 - Délibération n°D-2022-81 du 8 septembre 2022 relative à l’attribution d’une subvention de 5 000 € à l’association Bugey Développement.
 - Délibération n°D-2022-82 du 8 septembre 2022 relative à l’attribution d’une subvention de 3 813 € à la Société Fruitière du Valromey.
- L’octroi d’une subvention de 1 000 € au CCAS de Belley pour l’action « Ma ville en VO » pour la réalisation d’un court métrage en langue maternelle sur le territoire, en s’appuyant sur la diversité des cultures, des histoires et des migrations.

- **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, valide l'octroi des subventions aux associations et organismes divers.**

13. Délibération : Remboursement des frais de mandat pour la participation au congrès Amorce à Paris

- ✓ **Axe 2 du projet de territoire : préserver les ressources, le capital environnemental et la qualité de vie du territoire.**

Pierre COCHONAT et Michel Charles RIERA vont participer au congrès de l'association Amorce, dont la CCBS est adhérente, sur le thème « Quelle résilience pour les territoires en transition écologique » du 19 au 21 octobre 2022 à Paris.

Pierre ROUX demande au conseil communautaire d'autoriser l'octroi d'un mandat spécial pour ces élus pour permettre la prise en charge des frais de mission afférents au congrès :

- Les frais de séjour (hébergement et restauration).
- Les dépenses de transport.

- **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire valide, par 48 voix POUR et 1 ABSTENTION (Isabelle ROUX), le remboursement des frais de mandat pour élus participant au congrès Amorce.**

Les élus concernés par le déplacement ne participent pas au vote.

14. Délibération : Recrutement d'un agent contractuel sur le poste de directeur financier et des marchés publics

- ✓ **Axe 3 du projet de territoire : organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en œuvre du projet commun.**

Pauline GODET rappelle que, par sa délibération n°D-2022-49 en date du 14 avril 2022, le conseil communautaire a autorisé la création d'un poste de directeur des services finances et des marchés publics.

Deux consultations ont été lancées sans qu'il soit possible de recruter un fonctionnaire.

En revanche un candidat avec un parcours de contractuel de droit public au sein de collectivités territoriales possède les compétences attendues sur ce poste

Considérant les besoins de la CCBS en matière de finances et de marchés publics, il sera demandé au conseil communautaire d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel sur l'emploi permanent du grade d'attaché principal 7^{ème} échelon, relevant de la catégorie hiérarchique A, pour effectuer des missions de :

- Stratégie financière.
- Management du service financier (dont évaluation des politiques menées).
- Management de l'achat et de la commande publique.
- Management du contrôle de gestion.

- **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire valide, A L'UNANIMITE, le recrutement d'un contractuel au poste de directeur des finances et des marchés publics.**

15. Délibération : Modification du tableau des emplois

- ✓ **Axe 3 du projet de territoire : organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en œuvre du projet commun.**

Pauline GODET demandé au conseil communautaire de se prononcer sur le tableau des effectifs des emplois permanents de la CCBS qui présenterait la modification suivante à compter du 1^{er} novembre 2022 :

CREATION D'EMPLOI				
SERVICE	CADRE D'EMPLOI GRADES	NATURE DES FONCTIONS	TEMPS DE TRAVAIL	COMPLEMENT D'INFORMATION
Direction coopération et proximité	Attaché Ingénieur	Directeur des services de la direction coopération et proximité	TC 35h	Création du poste en attente de la suppression du poste actuellement existant (délai de rétraction de 6 mois de l'agent en détachement depuis septembre 2022)

Pauline GODET précise que le nouvel organigramme sera présenté lors de la séance de novembre.

Interventions

Dimitri LAHUERTA demande si la personne recrutée sera maintenue sur un poste de directeur de catégorie A et si elle va manager du monde ?

Florence CORNIER-PICOTIN précise que le projet d'administration en cours de construction est calé sur le projet de territoire pour pouvoir le déployer au mieux. L'idée est de recycler au maximum des postes pour avoir à en créer le moins possible. Ce directeur devra manager des agents puisque sa direction va traiter la CTG (avec un financement de la CAF de 12 000 € de recettes par an), la piscine, la Maison France Service, la politique de la ville, la politique de santé, le projet de territoire et son animation par bassin de services, la mutualisation avec les communes.

➤ **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, A L'UNANIMITE, valide la modification du tableau des emplois.**

- Point d'information sur le centre aquatique :

Comme convenu lors de la dernière séance, Jean Michel BERTHET fait un point sur ce dossier.

Une information a été faite aux partenaires et aux personnels, des démarches ont été entreprises auprès de nos financeurs pour garder une partie de subvention sur les études.

Les frais études engagés s'élèvent à 1 175 661€ HT - 1 410 794 € TTC (hors frais financiers et achat terrain), avec une valorisation potentielle des études géothermie, topo, bornage... (soit 200 000 € TTC).

Le solde MOE est de 6 407€ HT (1% missions restantes).

L'avocat de la collectivité a été saisi sur l'opportunité de recherche de responsabilité.

Un arbitrage est à opérer sur l'acquisition des terrains CNR (164 000 €).

Un travail est en cours sur le projet de réhabilitation/reconstruction sur le site « Paul Chastel » pour construire un programme avec les spécificités suivantes :

- Recherche d'optimisations de fonctionnement
 - Destination : scolaires, clubs et familles.
 - Revoir les vestiaires collectifs.
 - Une salle hors sac.
 - Bureaux des clubs.
 - Stockages
- Recherche d'optimisations budgétaires
 - Ambition forte niveau environnementale et sobriété de l'équipement.
 - Etude sur le maintien de l'infra.
 - Maintien des surfaces de bassins actuels.
- Marché à options pour envisager toutes options possibles
 - Possibilité d'activités extérieures.

Un groupe de travail spécifique va être créé avec la commission bâtiment, le CODEV, les clubs sportifs, les établissements scolaires et le directeur de la piscine. Ce groupe est ouvert à toutes personnes intéressées par ce sujet.

En 2023, le travail va porter sur les diagnostics, le raccordement au chauffage urbain de Belley, le cahier des charges, la définition du nouveau programme et de l'enveloppe financière. En 2024, il y aura la consultation des architectes et consultation des entreprises en 2025. L'objectif est de concrétiser ce projet sous cette mandature.

INTERVENTIONS :

Pour Pauline GODET, il est primordial de recueillir des avis d'experts pour définir les infrastructures qui peuvent être gardées sur l'équipement actuel. Il y a un vrai enjeu financier, surtout autour des bassins et de la charpente, car ce sont des postes lourds.

Dimitri LAHUERTA demande s'il est possible d'avoir le chiffrage de deux variantes : réhabilitation avec fermeture de la piscine, et réhabilitation avec continuité du service et maintien de l'activité pour les clubs et les scolaires. Des éléments de réponses seront ainsi disponibles pour les personnes qui sollicitent déjà des explications sur l'évolution de ce dossier.

Pour Pauline GODET, au vu des éléments actuels pour une reconstruction, il sera très difficile de maintenir la piscine ouverte pendant les travaux. Pour pallier une éventuelle fermeture des bassins, il est étudié la possibilité d'implanter de bassins inox mobiles pour permettre l'apprentissage de la natation.

En accord avec la ville de Belley dans le cadre de son projet de plaine sportive, Xavier VINCENT demande s'il n'est pas possible d'étudier une construction à côté de la piscine actuelle qui permettrait d'éviter une fermeture pendant 2 ans.

Pauline GODET précise que cette hypothèse n'est pas écartée mais elle reste conditionnée à ce qui peut être gardé comme structure de la piscine actuelle. Il faut analyser également les coûts de déconstruction. Les études préalables vont être déterminantes dans le choix à faire. Les formes juridiques des marchés à monter seront également à prendre en considération, car très différentes en cas de réhabilitation ou de reconstruction.

Dimitri LAHUERTA confirme la disponibilité de la ville de Belley pour travailler sur l'emprise des tènements voisins (jardins d'enfants et centre social).

TOUR DE TABLE :

- Accueil des gens du voyage :

Francis FRATI demande un point d'information le projet d'aire d'accueil des gens du voyage : la CCBS est-elle toujours en négociation avec madame DELBE pour son terrain, et si oui sur la base de quel montant ?

Pauline GODET confirme tout d'abord que la réalisation d'une aire d'accueil pour les gens du voyage demeure une préoccupation pour la CCBS. Elle précise ensuite qu'une négociation a été menée par la SAFER avec madame DELBE pour son terrain situé à Arboys en Bugey.

Une proposition à 10 € le m² a été faite par la propriétaire. Ce tènement est du terrain agricole qui vaut habituellement 0.20 € le m². Après avoir échangé avec la sous-préfecture, considérant la nécessité de réaliser cet équipement public, le bureau a débattu et a proposé un prix maximum de 5 € le m². Cette proposition a été refusée par madame DELBE.

Pauline GODET précise que cela ferait un coût d'acquisition à 209 000 € plus 450 000 € pour le viabiliser et l'équiper.

Le bureau n'est pas favorable à aller au-delà de 5 € le m² d'autant plus que le tènement sous Pierre Longue demeure disponible, et que le terrain de madame MEUNIER reste une option.

Xavier VINCENT indique que madame MEUNIER est en attente d'une réponse de la CCBS au courrier de son avocat.

Pauline GODET répond qu'elle va faire le point avec les services.

Pour Dimitri LAHUERTA, la charge de ce dossier va être encore portée par Belley, et il espère que cela reste temporaire. Il va tenter d'influer sur la famille DELBE pour faciliter la négociation. Il rappelle que le terrain en Pierre Longue ne peut être qu'une solution transitoire, et il faut être très actif pour trouver un autre terrain. Les belleysans n'accepteront pas de porter cette charge surtout sur un terrain qui était réservé pour une zone de loisirs, en développement. Il faut que tous les élus soient facilitateurs auprès de madame DELBE, pour parvenir à une négociation convenable pour toutes les parties pour accéder à ce terrain.

Pauline GODET précise qu'un courrier est prêt pour indiquer à madame DELBE qu'il n'y aura pas de contre-proposition de la CCBS.

Dimitri LAHUERTA s'interroge sur le fait que l'expropriation est envisagée pour le terrain MEUNIER mais pas pour le terrain DELBE. La DUP pourrait également être une option.

Pauline GODET précise que la discussion a été privilégiée pour l'instant avec madame DELBE.

Ce terrain ayant été validé par l'Artag, Dimitri LAHUERTA souhaite que la réalisation de l'aire d'accueil se concrétise. S'il y a une volonté de ne pas réaliser d'aire d'accueil pour des raisons économiques, il demande un débat sur ce point en conseil communautaire.

- Couple communes/intercommunalité.

André BOLON a participé au congrès des maires ruraux de France au cours duquel le gouvernement a rappelé l'importance du couple Etat/EPCI. Il rappelle que ce sont les communes qui font vivre la démocratie locale. L'EPCI n'est pas une collectivité locale, le C de EPCI veut dire coopération et non contrainte. Le projet de territoire montre ce que les communes peuvent apporter à une intercommunalité, c'est important de le rappeler et de continuer à travailler dans ce sens.

Lors du congrès des intercommunalités de France, Pauline GODET précise qu'il a été rappelé l'importance de la bonne collaboration entre communes et intercommunalité. Au niveau de la CCBS, cela s'est traduit par l'axe 3 du projet de territoire.

Il faut néanmoins avoir conscience que l'Etat va confier de plus en plus de compétences aux EPCI. Il faudra travailler à une bonne articulation avec les communes.

Une réflexion est en cours sur la participation des élus de Bugey-Sud au congrès des maires.

- Siège communautaire :

Xavier VINCENT souhaite un point d'avancement sur le projet de siège communautaire.

Pauline GODET répond que le sujet est toujours d'actualité, mais que le centre aquatique a pris beaucoup de temps aux élus et aux services.

Un travail est en cours avec l'architecte pour prendre en compte le nouveau projet d'organisation, et le futur service Eau et Assainissement. Une réflexion est initiée par rapport au futur environnement du bâtiment ex EPHAD. La commission étudie sur ce dossier, et présentera rapidement son travail au conseil communautaire.

Jean Michel BERTHET précise que le sujet a été évoqué lors de la dernière commission bâtiment.

Les services travaillent sur toutes les hypothèses possibles, ce qui permettra de prendre prochainement une décision ferme et définitive.

La séance est levée à 20h35.

Le secrétaire de séance,
Pascal DEMANGE



La présidente,
Pauline GODET

